

Note d'unité

RDS - Direction Gares et Infrastructures [DGI]

Décision du 5 novembre 2020

Décision n° RDS NU_2020_55 du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du responsable de la direction Gares et Infrastructures [DGI] à des agents de l'unité

Le responsable de la DGI,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_27 consentie le 1er juillet 2020 au responsable de la DGI par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- M. Philippe ROCHEFORT, responsable d'entité, ou à
- M. Jérôme GUIGNERY, responsable d'entité, ou à
- Mme Alicia BROTTIER, responsable d'entité, ou à
- M. Christophe LE METAYER, responsable d'entité, ou à
- M. Jérôme BERNY, responsable d'entité,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de la DGI et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

Cette décision annule et remplace la note d'unité n° NU_2020_33 en date du 12 août 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 5 novembre 2020

Alain CHARLET

Responsable de la direction Gares et Infrastructures